

EFFICIENCE DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SANITAIRES



Améliorer l'efficacité de l'organisation des transports sanitaires tout en développant une prise en charge adaptée aux nouveaux besoins des patients par transfert du conventionnement de leurs autorisations de stationnement (ADS) de taxi vers des autorisations de mise en service (AMS) de VSL



Porteur du projet :

Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS)



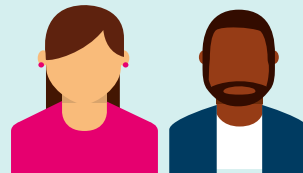
GRAND EST (08, 51, 55, 57, 68)
NOUVELLE-AQUITAINE (24, 47, 64, 87)
OCCITANIE (11, 30, 32, 33, 65, 66, 81)
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (13, 83)



Durée :
2 ans et 5 mois



Fonds pour l'innovation du
système de santé (FISS) :
3.900 K€



Population générale
37 entreprises de
transports sanitaires
à « double activité »



Publié au
Journal officiel
du 16/12/2021 et
modifié le 30/03/2024



Financement complémentaire :
intéressement fondé sur l'économie
pour l'Assurance Maladie,
résultant de la substitution
de transports en taxi
en transports en VSL,
reversée pour moitié à l'entreprise
de transports sanitaires

Art.
51

Innovation

En santé